

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 3

I. - À l'alinéa 30, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« celui ».

II. - En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« minoré »

le mot :

« minorés ».

III. - En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« est affecté »

les mots :

« sont affectés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel